



Communiqué de presse – 26 avril 2018

Assemblée Générale 2018 de Danone

L'Assemblée Générale des actionnaires de Danone s'est réunie à Paris ce jour, sous la présidence d'Emmanuel Faber, Président-Directeur Général.

55,75% du capital social de Danone a participé à cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale a approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote. Elle a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2017, ainsi que le dividende proposé de 1,90 euro par action, soit un montant en hausse de 11,8% par rapport au dividende distribué au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale a, par ailleurs, décidé que chaque actionnaire pourrait choisir de recevoir le paiement du dividende en numéraire ou en actions DANONE.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est de 57,17 euros. Il correspond à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Danone sur Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant du dividende, et arrondi au centime d'euro supérieur. Si le montant du dividende auquel ont droit les actionnaires ayant opté pour un paiement en actions ne correspond pas à un nombre entier d'actions, ces derniers recevront le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2018 et seront entièrement assimilées aux autres actions DANONE.

La date de détachement du dividende de l'action (« ex-date ») est fixée au 4 mai 2018, la date d'arrêt des positions (« record date ») étant fixée au 3 mai 2018. Les actionnaires pourront opter pour un paiement du dividende en numéraire ou en actions entre le 4 mai 2018 (inclus) et le 18 mai 2018 (inclus). Au-delà de cette date ou en l'absence d'exercice de l'option, l'actionnaire se verra payer le dividende en numéraire. La mise en paiement du dividende en numéraire ou la livraison des actions sur exercice de l'option interviendra à partir du 31 mai 2018.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a approuvé les nominations en qualité de nouveaux Administrateurs de Michel Landel, Cécile Cabanis et Guido Barilla, ainsi que l'ensemble des renouvellements de mandats d'Administrateurs proposés. Comme annoncé en décembre

dernier, Michel Landel devient Administrateur Référent et Président du Comité de Nomination et de Rémunération.

A la suite de la décision du Conseil d'Administration tenu ce jour, les 4 comités du Conseil sont désormais composés comme suit :

- Comité d'Audit : Jean-Michel Severino (Président), Frédéric Boutebba, Gaëlle Olivier et Lionel Zinsou-Derlin ;
- Comité de Nomination et de Rémunération : Michel Landel (Président), Clara Gaymard, Benoît Potier et Lionel Zinsou-Derlin ;
- Comité de Responsabilité Sociale : Virginia Stallings (Présidente), Guido Barilla, Bettina Theissig et Serpil Timuray ; et
- Comité Stratégique : Benoît Potier (Président), Emmanuel Faber, Franck Riboud, Isabelle Seillier et Jean-Michel Severino.

Les présentations à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet de Danone (www.danone.com). Les résultats des votes des résolutions et une retransmission de l'Assemblée Générale seront disponibles dès le 27 avril 2018 sur le site www.danone.com.

L'option de recevoir le dividende au titre de l'exercice 2017 en actions est ouverte à tous les actionnaires de Danone, à l'exception de ceux résidant dans tous pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale, et il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseillers fiscaux. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions DANONE.

A propos de Danone (www.danone.com)

Avec pour mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre, Danone est l'un des leaders mondiaux dans le secteur alimentaire, à travers ses quatre métiers: les Produits Laitiers et d'Origine Végétale, les Eaux, la Nutrition Infantile et la Nutrition Médicale. Danone vise à inspirer des habitudes alimentaires et de consommation plus saines et plus durables, en ligne avec sa vision - Danone, 'One Planet. One Health'. Cette vision reflète la conviction que la santé des hommes et celle de la planète sont étroitement liées. S'appuyant sur des catégories de produits tournées vers la santé, Danone s'engage à agir de manière efficace et responsable pour créer de la valeur durable et la partager. Danone respecte les critères les plus exigeants de son secteur, comme en témoigne son ambition de devenir l'une des premières multinationales certifiées B Corp. Présente dans plus de 120 pays, Danone a réalisé un chiffre d'affaires de 24,7 milliards d'euros en 2017. Le portefeuille de Danone est constitué de marques internationales (notamment Actimel, Activia, Alpro, Aptamil, Danette, Danio, Danonino, evian, Nutricia, Nutrilon, Volvic,) ainsi que de marques locales et régionales fortes (comme AQUA, Blédina, Bonafont, Cow & Gate, Horizon, Mizone, Oikos, Prostokvashino, Silk, Vega).

Coté sur Euronext Paris et sur le marché OTCQX via un programme d'ADR (American Depositary Receipt), Danone est classée dans les principaux indices de responsabilité sociale : le Dow Jones Sustainability Index, Vigeo Eiris, l'Ethibel Sustainability index, MSCI Global Sustainability, MSCI Global SRI indexes et FTSE4Good.